

Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Avis N°022024

portant sur la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Plogastel Saint Germain

CONTEXTE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Plogastel Saint germain a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2019 et est exécutoire depuis le 20 décembre 2019.

En mars 2024, la commune a initié une procédure de modification simplifiée de son PLU.

La procédure a pour objet la rectification d'une erreur matérielle de classement de la parcelle AA0099 d'une superficie de 3 697 m². Considérant le classement en zone N dans le PLU en vigueur et l'occupation du sol (terrain de tennis, un terrain multisports, surface stabilisée), il est proposé de classer la parcelle AA0099 en zone UI.

- Zone N : zone à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt historique ou écologique ou de leur caractère d'espace naturel
- Zone UI : zone urbaine destinée aux constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ayant une vocation de loisirs, sportive, culturelle, administrative, éducative, ...

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille est appelée à faire part de ses éventuelles observations.

SITUATION DE LA COMMUNE

- Superficie : 31.4 km²
- Population : 1902 habitants
- Linéaire de cours d'eau : 44 133 ml
- Surface de zone humide : 190.67 ha

ETAT DES MASSES D'EAU											
Masse d'eau		Etat écologique			Etat chimique			Etat quantitatif		Etat global	
Code	Nom	Etat	Risque	Objectif	Etat	Risque	Objectif	Etat	Objectif	Etat	Objectif
FRGG003	Aquifère Baie d'Audieme				Bon	Nitrate	2021	Bon	2015	Bon	2021
FRGR0081	Rivière du Goyen	Très bon	/	2015	Très bon	/	2015			Très bon	2015
FRGR1282	Rivière de Pont-l'Abbé	Bon	/	2015	Bon	/	2015			Bon	2015

AVIS DE LA CLE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille s'est réunie le 24 juin 2024 pour rendre un avis sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Plogastel Saint Germain.

Pour émettre un avis, les membres de la CLE disposent de la notice de présentation transmise par la commune.

Compte-tenu de l'occupation du sol de la parcelle AA0099 et de l'absence de cours d'eau et de zone humide, la CLE émet un avis favorable sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Plogastel Saint Germain.

Éric Jousseume

Président,
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

